



**Bureau communautaire**  
**15 avril 2021**  
**Salle Edgar Faure – 18H**

## **DÉCISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 20  
Nombre de présents : 19  
Nombre de votants : 19  
Date de la convocation : 09 avril 2021

**Présents :** J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigny, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, J.B Gagnoux, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, S. Calinon, J.L Croiserat, T. Gauthray-Guyenet, M.R Guibelin, C. Monneret, J. Péchinot, J.Y Roy, D. Troncin.

**Excusée :** I. Mangin.

**Date d'affichage :** 23 avril 2021

### **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE  
Cedex  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

Décision DB20/21

#### **Objet**

Reconduction de la convention de mise à disposition gratuite d'un conservateur d'Etat des bibliothèques par le Ministère de la Culture.

Les bibliothèques classées (BC) entrent dans le champ d'application du régime de la mise à disposition des personnels de l'Etat prévu par la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et mis en œuvre dans le cadre des conventions triennales établies entre le Ministère de la Culture et les collectivités territoriales.

Pour l'ex-Franche-Comté, 4 postes sont fléchés : 3 pour la Bibliothèque Municipale Classée (BMC) de Besançon et 1 pour celle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Cette convention de mise à disposition gratuite de conservateurs d'Etat des bibliothèques, couvrant la période 2019-2021, arrivera à échéance le 31 décembre 2021. Son renouvellement n'est pas automatique.

L'action et les compétences des conservateurs d'Etat mis à disposition par l'Etat auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sont indispensables au fonctionnement de son réseau de bibliothèques.

Le projet en cours, porté par la conservatrice actuellement mise à disposition, déterminera le schéma de lecture publique et son rayonnement sur la population pour les prochaines années. Le maintien de ce poste est d'une nécessité cruciale pour leur achèvement et le bon fonctionnement de ce service culturel d'importance.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **VALIDENT** le principe de la reconduction de la convention de mise à disposition d'un conservateur d'Etat pour le réseau des médiathèques du Grand Dole, pour 2022-2024, dans les conditions précisées ci-avant,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Fait à Dole,  
Le 15 avril 2021  
Le Président,

